



Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2013



Photo de famille des membres comités consultatifs citoyens des communes Kayanza, Matongo et Kabarore juste après la remise des certificats.

Bujumbura, mars 2014

RAPPORT DES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2013

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2013, les activités de PARCEM ont été en deux parties : au niveau des programmes et au niveau institutionnel. Dans la première partie, il s'agit de quatre axes dont la Bonne Gouvernance et lutte contre la corruption, les choix économiques stratégiques de lutte contre la pauvreté, la promotion des droits humains et l'Education à la sante préventive.

Dans la seconde partie, PARCEM présente ses réalisations au niveau institutionnel où il a mis en place quelques outils de gestion dont le manuel des procédures, l'audit administratif et financier, le plan stratégique 2014-2018.

CHAP I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION

A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION

- Dénomination exacte de l'Organisation : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
- Sigle en abrégé : PARCEM
- Nom de la personne de contact : NDIKUMANA Faustin
- Fonctions : Représentant Légal
- Adresse du siège physique de l'organisation : Bujumbura, Avenue MAYUGI, N°28
1^{ère} étage
- Adresse postale : 2812
- Adresse électronique : parcem@yahoo.fr
- Adresse téléphonique : +257 22 27 73 50(bureau)
+257 79 975 835 (Mobile)
- Antennes de l'Organisation à l'intérieur du pays : Au niveau des provinces Kayanza, Ngozi, Muyinga, Kirundo, Rutana, Gitega, Muramvya, Bururi et Makamba
- Date de création : 18 / 03 / 2007
- Ordonnance d'agrément : O.M. n° 530/119 du 20/01/09

B. PRESENTATION DE PARCEM « THINK TANK » BURUNDAIS

1. Vision du PARCEM

Une société redressée, consciente et épanouie dépourvue de tous comportements, mentalités, tares sociales qui ankylosent toute société dans sa marche vers le développement.

2. Mission du PARCEM

Façonner le citoyen burundais par un message fort et actions concrètes en le transformant en un véritable acteur du développement.

3. Objectifs de PARCEM

- 1° Conscientiser le citoyen burundais à changer de mentalité et l'inciter à adopter des valeurs positives.
- 2° Renforcer les capacités et les compétences des acteurs du développement.
- 3° Promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption
- 4° Appuyer et encadrer les acteurs du développement.
- 5° Mener un plaidoyer fort pour l'initiation et la mise en œuvre des meilleures réformes et choix stratégiques.

4. Atouts

- a) PARCEM est un groupement d'intellectuels multidisciplinaires épris par la volonté de donner leur pierre à l'édifice d'une société épanouie
- b) PARCEM a une branche constituée d'experts au sein de PARCEM CONSULTING, une société d'études économiques et sociales, de renforcement de capacités et d'analyse en bonne gouvernance et de conseils en gestion des affaires. Son intervention est multidisciplinaire.
- c) PARCEM a une antenne agréée en Europe, basée à Londres
- d) Partenariat avec les organisations nationales et internationales

5. Domaine d'intervention

PARCEM intervient d'une manière transversale dans tous les secteurs :

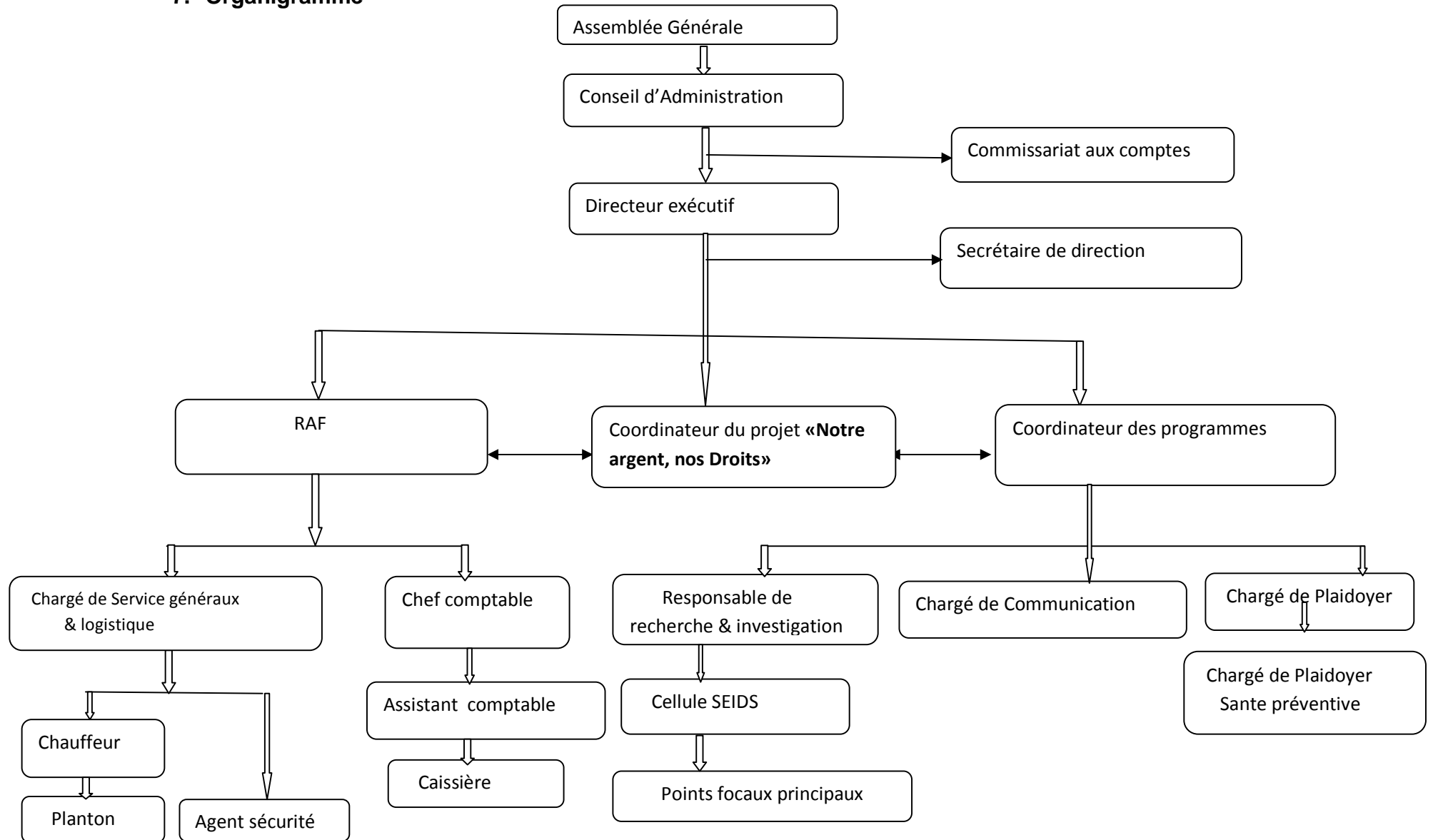
- Politiques
- Economiques
- Sociaux
- Culturels

6. Devise

- Excellence
- Assiduité
- Intégrité

NB: Cette présentation de l'organisation va changer à partir de l'année 2014 en fonction du nouveau plan stratégique 2014-2018 de PARCEM. Des modifications seront senties surtout au niveau des objectifs et des axes d'intervention.

7. Organigramme



CHAP II. ACTIVITES REALISEES

Au cours de l'année 2013, deux types d'activités se sont réalisées : au niveau des programmes et au niveau institutionnel. Du point de vue programmes, PARCEM a pu réaliser différentes activités en quatre axes et elles ont été appuyées financièrement par 11.11.11, Oxfam NOVIB, NED, Fonds pour les Droits Humains Mondiaux et ABS/Projet Link Up. Ces programmes sont : Bonne Gouvernance et lutte contre la corruption, des choix économiques pour la lutte contre la pauvreté et pour l'Intégration régionale, des droits de l'homme, ainsi que de l'Education au changement des mentalités rétrogrades.

Du point de vue organisationnel ou institutionnel, PARCEM a eu beaucoup de progrès qui méritent d'être mentionnés dans le présent rapport.

PARTIE 1 : REALISATIONS AU NIVEAU DES PROGRAMMES

PROGRAMME1 : BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

I. LES ACTIONS DE SEIDS

Au sein de PARCEM, un Service d'Ecoute, d'Investigation, de Dénonciation et de Suivi (SEIDS) a été opérationnel au cours de l'année 2014.

Depuis janvier jusqu'en décembre 2013, les investigations, traitements, et dénonciations des cas de corruption a été réalisée à travers le Service d'Ecoute d'Investigation, de Dénonciation et de Suivi (SEIDS) au sein de PARCEM. Les rapports des points focaux des Provinces de Muramvya, Kayanza, Bururi (Rumonge), Muyinga, Kirundo, Ngozi et Rutana complètent les données du service SEIDS.

Les activités de SEIDS peuvent être regroupées en différentes catégories :

1. Des actes soupçonnés de corruption et d'infractions Connexes dénoncés et traités.

A partir d'une approche méthodologique basée sur les principes complémentaires tels que l'écoute attentive des dénonciateurs, les visites sur terrain pour constater les faits et les entretiens semi-directives avec pas mal de personnalités concernées suivant le type de dossier traité ainsi que l'analyse des résultats de l'investigation, certains résultats ont été obtenus. Toutefois au sein des dénonciateurs, quelques réticences souvent liées à la peur de possibles représailles sont remarquées.

Pour aborder les sphères de la corruption, des cas de dénonciations sont reçus et des enquêtes y relatives ont été menées. Ainsi SEIDS a, chaque fois, procédé à des investigations en s'appuyant sur ses huit clés d'intervention:

- ✓ SEIDS dénonce mais n'accuse pas et la dénonciation ne se fait pas uniquement sur les ondes des radios ;
- ✓ SEIDS ne cherche pas à s'attaquer aux individus mais aux systèmes mauvais;
- ✓ SEIDS collabore avec les institutions publiques ;
- ✓ SEIDS ne remplace pas la justice mais l'inspire;
- ✓ SEIDS se prononce sur un cas après investigation approfondie et consulte toutes les parties ;
- ✓ SEIDS ne conclut pas des dossiers sur des rumeurs et des ragots ;
- ✓ SEIDS insiste sur les violations des lois et règlements contenus dans les dossiers traités ;
- ✓ SEIDS émet des rapports documentés et analysés.

Au cours de l'année 2014, 200 cas ont été reçus; 93 ont été traités et 52 ont eu gain de cause. Ces derniers ont été orientés soit en justice soit à des hiérarchies supérieures. Ex. le cas de l'Administrateur de la commune Musongati en province de RUTANA qui s'arrogeait le droit de distribuer des parcelles appartenant à d'autres personnes, moyennant un montant de 25000frbu tout en commençant par ses collègues membres du conseil communal. Suite à la dénonciation de PARCEM, le Ministre de l'environnement a annulé les décisions de l'Administrateur.

2. Classement des dossiers reçus par secteurs.

Les dossiers soupçonnés de corruption sont classés suivant les secteurs qui ont été concernés par les enquêtes de SEIDS.

Ces secteurs sont notamment: l'administration communale, l'éducation, la santé, la justice, la police, la distribution de l'aide, les marchés publics, les services de l'OBR (Office Burundais des Recettes), le recrutement.

Le rapport de SEIDS qui reprend de façon exhaustive les résultats d'enquêtes dans ces secteurs a été produit et diffusé en deux périodes de l'année 2013 : 1^{er} et 2^{ème} semestre 2013.

L'appréciation de PARCEM est que la population est davantage courageuse à la dénonciation. 200 dossiers de dénonciation en rapports avec la corruption ont été entendus et enregistrés. C'est un rythme satisfaisant qui a permis à PARCEM de faire le point sur le système national d'intégrité.

L'impact de tout cela est que les dossiers reçus acheminent en deux types d'issus: Pour certains, le système dénoncé est arrêté, pour d'autres, les dossiers ont été transmis dans les institutions de lutte contre la corruption. Ex le dossier de malversation et de mauvaise gestion au Lycée de Gikungu transmis le 27/6/2013 et les dossiers de recrutement dans les directions provinciales de l'enseignement qui ont été transmis le 26/8/2013 à la Brigade Spéciale Anticorruption.

II. ACTIVITES DE FORMATION ET SENSIBILISATION

Au cours de l'année 2013, la sensibilisation a été orientée vers les pouvoirs publics surtout les autorités locales (dans les communes) et vers les Organisations de la Société civile.

A. AUPRES DES AUTORITES LOCALES.

La lutte pour la Bonne Gouvernance et contre la corruption est une éducation permanente. La formation - sensibilisation reste donc l'un des moyens pour convaincre les autorités et la population sur leur responsabilité dans la gestion de la lutte contre la corruption et les malversations.

PARCEM a organisé deux ateliers de formation- sensibilisation et de suivi sur le changement des mentalités, l'un le 18 juillet 2013 à Muyinga, l'autre le 26 juillet 2013 à Makamba. L'Objectif des ateliers étaient de sensibiliser les participants sur les mentalités à changer pour lutter efficacement contre la corruption et arriver à l'accroissement économique.

Les participants étaient au nombre de 60 dont les responsables de l'administration, de la police, de l'armée, les confessions religieuses, les commerçants, la société civile, les médias. A cette occasion, le commissaire régional de la Brigade Spéciale Anticorruption a fait un exposé sur la situation de la corruption dans la région Sud dont Rumonge.

Pour commencer l'exposé, PARCEM fait le constat que dans beaucoup de cas au Burundi, le politicien ne s'attèle plus au travail et à la mission lui confiés par le peuple qui l'a mandaté ; beaucoup d'étudiants prônent le culte de la médiocrité au détriment du critère de la méritocratie ; certains religieux s'attachent au mysticisme ; certains opérateurs économiques excellent dans la fraude et beaucoup de paysans croupissent dans la mendicité alors que la démographie galopante est incontrôlée. Bref, le principe selon lequel le travail honnête est la seule source de la réussite sociale a été oublié.

Au niveau économique les Burundais sont confrontés à d'énormes difficultés pour relever leurs mentalités. D'abord le burundais aspire souvent à des intérêts immédiats, des bénéfiques à court terme. Pour un burundais la gestion du temps est toujours problématique car presque tout le monde a été envahi par la paresse et l'oisiveté. Or, le travail rend l'homme utile dans la société, le rend aimé et par conséquent heureux.

L'autre facteur qui engouffre l'économie burundaise est le rétrécissement sur soi à la fiscalité. Bref, nombreux sont ceux qui ne veulent pas payer l'impôt ou ceux qui s'offrent des exonérations indues sous la couverture de leur appartenance politique ou autres formes de discriminations quelles qu'elles soient.

Au niveau social les burundais se sont engagés dans les phénomènes des fêtes incontrôlées et enregistrent souvent des pertes double. Soit ils encaissent un échec matériel soit ils perdent le temps de travailler pour relever leur économie. L'autre mal qui handicape l'évolution du peuple burundais est le fait de parler du tout et de rien, de n'importe qui et du n'importe quoi, n'importe quand et n'importe où.

On n'oubliera pas non plus cet esprit de groupe qui caractérise le peuple burundais et qui constitue un facteur important de l'oisiveté. C'est dire donc que le peuple burundais s'adonne au conformisme incontrôlé. Or, un la plus grave plaie de l'humanité c'est le conformisme, disait un sage.

Dans sa présentation, le représentant légal de PARCEM a mentionné quelques exemples de comparaison sur le PIB du Burundi avec quelques autres pays qui ont les quelques points de ressemblances.

C'est le cas du RWANDA qui présente un PIB trois fois supérieur à celui du Burundi ; le Swaziland avec une superficie de 17384km² et un million d'habitant mais qui présente un PIB 2 fois supérieur à celui du Burundi. Un accent particulier a été mis sur l'île Maurice avec sa superficie de 2000 km² mais qui produit un PIB de 6 fois plus que le Burundi.

Actions de suivi de l'impact de la sensibilisation et le renforcement permanent des capacités des points focaux.

PARCEM a effectué des descentes de suivi et de renforcement des points focaux dans les communes de :

- Kayanza : 6 points focaux dont 2 femmes ont été visités le 20/3/2013 et le 14/6/2013,
- Muramvya 6 points focaux dont 2 femmes : le 21/3/2013,
- Rumonge : 6 points focaux dont 1 femme : le 25 janvier 2013,
- Gitega (6 dont 2 femmes) et Muyinga (6 dont 2 femmes) : le 22/3/2013
- Ngozi (7 dont 3 femmes) le 24 /3/2013 et le 13/6/2013
- Kirundo le 23/3/2013, la descente a permis de désigner officiellement six points focaux dont 2 femmes. Les points focaux ont été renforcés en stratégies d'investigation, sur le concept de corruption et ses conséquences.

Il est important de souligner que les points focaux ne sont pas au même niveau de formation et de l'expérience. Certaines communes comme Kirundo et Muyinga sont nouvellement visités, elles ont encore besoin de renforcement.

B. SENSIBILISATION AUPRES DES JEUNES SCOLARISES.

Au cours de l'année 2013 en collaboration avec l'Organisation Non Gouvernementale Hopeworldwide, PARCEM a formé 100 jeunes scolarisés sur le thème : « Promotion du sens de responsabilité chez les jeunes scolarisés ».

Dans l'objectif global d'accroître les performances des élèves, il y a eu production et distribution de 300 bandes dessinées et 300 revues scolaires sur le thème « le bien public et la transparence » au mois de Mars 2013.

En Avril 2014, 300 Bandes dessinées et 300 revues scolaires sur le thème « amour du travail par une bonne gestion du temps » ont été distribués.

Pour tous ces documents, les bénéficiaires étaient les élèves des établissements Lycée communal de Buterere, de Kamenge, lycée scheppers de Nyakabiga, Lycée du Saint Esprit et le Petit Séminaire de Kanyosha.

III. LES ACTIONS DE PLAIDOYER

1. Plaidoyer pour la mise en application de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption

En vue d'attirer l'attention d'un maximum de gens sur l'urgence de lois efficaces pour lutter contre la corruption comme le prévoit la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption, PARCEM a produit et diffusé des spots sur cinq radio pendant cinq jours et trois fois par jour.

Un point de presse a été animé sur l'ampleur de la corruption et les institutions qui devraient la combattre. Un accent particulier a été mis sur le secteur minier à l'état actuel où la loi anticorruption reste inefficace. Une émission en direct très populaire appelée « Kabizi » (Celui qui connaît) a été animée à la Radio Publique Africaine (RPA) par le Représentant Légal de PARCEM pour éveiller la conscience sur l'absence de la loi pour punir la corruption dans le secteur minier.

Au lendemain de l'atelier sur les valeurs démocratiques et sur la corruption politique, un débat qui a abouti à la proposition unanime de mettre sur pied une loi sur les financements des partis politiques a eu lieu au cours d'une émission radio. La loi anticorruption améliorée serait capable de prévenir et de réprimer la corruption politique.

2. Plaidoyer pour l'adoption de la loi anticorruption révisée et celle portant accès à l'information publique.

Le travail consiste à plaider pour la mise en place d'un cadre légal efficace de lutte contre la corruption.

Au moyen des contacts, des lobbyings, Persuasion, demandes d'audience, des diners débats, des actions synergiques par persuasion, des communiqués de presse, correspondances officielle, etc., le Plaidoyer au près des décideurs et acteurs de changement comme les commissions parlementaires, l'institution de l'ombudsman et les différentes institutions de lutte contre la corruption, les membres de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, participation dans des réunions réunissant les grandes personnalités, a été fait. La stratégie de plaidoyer était d'attirer l'adhésion de beaucoup d'acteurs comme les parlementaires, les représentants de la société civile et les partenaires du pays.

Le plaidoyer était centré principalement sur la loi anticorruption et la loi sur l'accès à l'information publique.

PARCEM a fait des actions de plaidoyer et de suivi à ce sujet. Au mois de décembre 2013, PARCEM a fait un plaidoyer en pleine réunion de la retraite gouvernementale où était présents le 2^{ème} Vice Président de la République, les ministres et certains partenaires du Burundi. La retraite avait pour objet d'évaluation des politiques et institutions publiques. C'était l'occasion d'échanger sur les indicateurs d'évaluation de la Banque Mondiale.

Le constat a été que le score de l'indicateur « Transparence, Responsabilité et lutte contre la corruption » n'est pas amélioré depuis 2005. Ce dernier fait que le Burundi reste en dessous du score exigé par la Banque Mondiale et par conséquent maintient le pays dans les pays fragiles ne pouvant pas accéder aux grands crédits de la Banque Mondiale.

Le plaidoyer de PARCEM consistait à faire accélérer le processus d'amélioration de la loi anticorruption en montrant que certaines infractions ne peuvent pas être punies par la loi existante notamment l'enrichissement illicite, le blanchiment et autre.

Le résultat de ce plaidoyer a été d'abord que dans un plan de mise en œuvre des recommandations de la retraite, la modification de la loi anticorruption et la mise en place de la loi portant accès à l'information publique sont retenus comme actions prioritaires en 2014.

Ensuite, pour garantir la réalisation des recommandations, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement qui faisaient la facilitation, font partie de l'équipe de suivi.

Enfin, la 2^{ème} Vice Présidence a sorti un arrêté n°121/VP/059 du 24/12/2013 qui met en place un Groupe technique de travail sur l'indicateur « Transparence, Responsabilité et corruption dans le secteur public » dont fait partie PARCEM. Ce Groupe a déjà tenu trois réunions.

Dans le cadre lutte contre la corruption, le Ministère en charge de la Bonne Gouvernance a sorti une ordonnance ministérielle N°214/CAB/1607/2013 portant nomination des membres de la commission chargée de réfléchir sur le processus de mise en place d'un Forum National Anticorruption (FONAC). PARCEM a été nommé Vice Président de la commission.

Pour ce qui est de la loi portant accès sur l'information publique, le cabinet du Ministre en charge de la communication a confirmé à PARCEM que le texte de loi est prêt et attend d'être présenté au conseil des ministres.

PROGRAMME 2 : CHOIX ECONOMIQUES STRATEGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

I. Etudes sur l'état des lieux de la transparence budgétaire et le degré d'implication citoyenne (au niveau central et communal) et la justice fiscale au Burundi.

Dans le but de renforcer la compétence des mécanismes en places pour le suivi budgétaire, deux études ont été commanditées pour montrer l'état des lieux de la transparence budgétaire et le degré d'implication citoyenne au niveau central et périphérique. Il fallait aussi montrer les lois qui consacrent la participation citoyenne.

Les résultats de cette étude ont été présentés aux institutions publiques, aux organisations de la société civile, aux médias, au cours d'un atelier d'une journée.



A droite le consultant présente les résultats de l'étude sur la transparence budgétaire.

Une autre étude était sur le diagnostic de la justice fiscale et économique au Burundi. Comme en janvier 2013, une étude similaire avait été menée par le même consultant, il fallait simplement actualiser les données jusqu'au décembre 2013. Cette étude a montré la part des entreprises, des ménages et des hauts cadres de l'Etat des privés,... dans le paiement des taxes et impôts. L'injustice majeure se remarque dans l'octroi des exonérations qui, depuis trois ans leur montant va au-delà de cent milliards. Les textes qui régissent l'exonération sont très nombreux (plus de trente). L'étude a recommandé une seule loi qui régit les exonérations.

II. Sensibilisation sur l'implication citoyenne dans la transparence budgétaire à travers le projet « notre argent, nos droits ».

Depuis Juillet 2013, avec l'appui financier d'Oxfam Novib, PARCEM a mis en œuvre le projet « **Contribution à la création d'une dynamique nationale de Contrôle**

Citoyen de l'Action Publique à travers le budget participatif (au niveau central et local)» dit « notre argent, nos droits ». Le projet poursuivait deux objectifs :

- Amener les citoyens en général (gouvernés et gouvernants) et ceux des communes pilotes en particulier à s'imprégner de la nouvelle approche « Notre argent, nos droits » à travers une forte sensibilisation.
- Renforcer les compétences de l'action citoyenne et améliorer l'environnement favorable à une meilleure implication citoyenne dans le suivi et le contrôle budgétaire au niveau central et local.

C'est un projet qui intervient dans six communes pilotes des provinces Kayanza et Gitega : Kayanza, Kabarore, Matongo, Gitega, Makebukoko et Giheta. Comme le prévoit le document de projet, le présent rapport porte les six mois de réalisation du projet.

Dans une démocratie, il pèse sur les détenteurs de pouvoir une obligation de rendre compte de leurs actions et d'en être responsable. C'est cette obligation qui est souvent appelée redevabilité. Celle-ci pour être efficace doit reposer sur l'engagement citoyen : ce sont des citoyens ordinaires et/ou les organisations de la société civile qui veillent directement ou indirectement à obliger des détenteurs du pouvoir à rendre compte. Pour y arriver, les populations doivent s'organiser et réclamer ce droit.

En effet, l'inclusion et la participation des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques est consacré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) article 21, toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement soit par l'intermédiaire des représentants librement choisis, et est un droit constitutionnel aux termes de l'article 51 de la Constitution de la République du Burundi. Cette consécration ouvre le volet à la notion des Droits de l'Homme comme le droit à l'information.

Selon plusieurs experts du CCAP (Contrôle Citoyen de l'Action Publique), l'élément moteur de ce principe est le suivi budgétaire connu sous le nom de budget participatif.

En effet, celui-ci renvoie à un processus de planification, de mise en œuvre et de suivi budgétaire qui place les citoyens au centre du processus de décision, il leur donne l'occasion de décider de l'allocation des ressources, de faire une priorisation des différentes politiques sociales de la collectivité locale et de contrôler l'exécution des dépenses. Grâce à ce mécanisme, les politiques menées par la collectivité locale sont plus conformes aux besoins et préoccupations des groupes vulnérables.

L'approche « *Notre argent, nos droits* » s'annonçant comme un programme, il existe des défis parmi ceux qui sont mentionnés ci-haut sur lesquels il faut agir pour une meilleure implication citoyenne dans le CCAP et qui produit des résultats. Ces défis sont essentiellement liés au manque d'information sur le contenu et l'utilité de l'approche CCAP et au manque de compétence nécessaire. Le projet ci-après doit être compris comme une phase préliminaire destinée à bien asseoir les fondamentaux nécessaires à un CCAP fait avec compétence et résultat.

III. Formation des membres des comités consultatifs citoyens

La formation des membres des comités consultatifs citoyens a été organisée pendant trois jours dans aux chefs lieux des provinces Kayanza et Gitega. A Kayanza pour les communes Kayanza, Matongo et Kabarore et au centre de Gitega pour les communes de Gitega, Giheta et Makebuko.

Trois consultants ont été recrutés pour la rédaction des modules de formation sur :

- Les généralités sur le budget,
- Le budget des communes,
- Le budget et les droits de l'homme,
- Les procédures administratives et financières des communes,
- La corruption et les infractions connexes,
- La passation des marchés publics,
- La moralité d'un bon leader communautaire,
- Le leadership et la résolution pacifique des conflits.

Ces modules rédigés en langue nationale, ont été relié pour être donné à chacun des participants.



Un consultant en pleine formation sur la corruption et les infractions connexes.

Au total, soixante membres des comités consultatifs des six communes à raison de dix par commune ont été formés. A la fin de la formation, un certificat de participation a été délivré à chacun des participants.



Photo de famille des membres comités consultatifs citoyens des communes Kayanza, Matongo et Kabarore juste après la remise des certificats.

Synthèse des réalisations du projet.

<i>Activités prévues</i>	<i>Activités réalisées</i>	<i>Date de réalisation</i>	<i>Observation</i>	<i>Source de vérification</i>
<i>Objectif n° 1 : Amener les citoyens en général (gouvernés et gouvernants) et ceux des communes pilotes en particulier à s'imprégner de la nouvelle approche « Notre argent, nos droits » à travers une forte sensibilisation.</i>				
A1 : Produire et diffuser 1 spots sur l'approche notre argent nos droits pendant toute une semaine sur des radios de portée nationale.	Les spots ont été produits et diffusés : au total 84 diffusions dont 21 Sur la Radio Bonesha ; 21 sur Radio Isanganiro ; 21 radio RPA ; 21 radio nationale ;	Du 28 juillet au 4 août 2013		-CD produits -Sites Web et archivage des 4 radios
A2. Animer une conférence de presse une fois tous les deux mois	Quatre conférences de presse animées.	-Approche Notre argent, nos droits ; le 30/7/2013 -Transparence budgétaire ; le 30/9/2013 -Augmentation du budget alloué au secteur agricole qui ne s'accompagne pas par une augmentation de la production ; le 22/10/2013 -Projet de loi de finances 2014, un budget d'austérité : commentaires ; le 27/12/2013		Publications à travers les différents médias : Net Press du 30/7/2013, 22/10/2013, 27/12/2013, etc. Iwacu N° 243 du 1/11/2013 N° 252 du 03/01/2014 Le Renouveau N° 8688 36 ^e année du 23/10/2013
A3. Animer et diffuser deux émissions sur les stations de radios de portée nationale ;	- Trois émissions Kabizi animées ; - Une émission en Kirundi sur la transparence budgétaire diffusée et	-La 1 ^{ère} animée le 1/8/2013 sur l'Approche Notre argent, nos droits		-Site Web de la RPA pour les émissions Kabizi

	rediffusée une fois sur sur la radio Bonesha et rediffusée sur les ondes des radios : RPA, RTNB, Isanganiro samedi le 14/12/2013. - une émission radio diffusée à la télévision Renaissance le 12 août 2013.	- la 2 ^{ème} animée le 30 sept 2013 sur la transparence budgétaire -la 3 ^{ème} animée le 30/12/2013 sur le projet de loi de finances 2014		-Sites web de la radio RPA et Isanganiro pour l'émission en Kirundi -Archivage à la RTNB - CD produits
A4. Production et diffusion d'une émission 'NINDE' sur l'approche « notre argent, nos droits ».	L'émission NINDE a été préparée et diffusée.	Date de diffusion : le 04/8/2013 Sur la Radio Nationale de 20h30 à 21h30.		-CD en possession - Archivage à la RTNB
A5. Production de dépliants	Les dépliants en Kirundi, en Français, en Swahili et en Anglais ont été produits et distribués à la population surtout dans les communes cibles du projet et en Mairie de Bujumbura.	Le 1 ^{er} Août 2013 tous les dépliants étaient disponibles.		Formulaire des dépliants existants (en Français, Kirundi, Anglais et Swahili
A6. Production des affiches de sensibilisation.	Deux cent affiches de sensibilisation ont été conçues et produits. Elles sont affichées dans les provinces de Bujumbura, Kayanza et Gitega Muyinga, Bururi (Rumonge) et Makamba.	Elles étaient déjà produites le 1 ^{er} août 2013.		-Affiches de sensibilisations existantes -photos des endroits où ils sont affichés
A7. Production et installation de panneaux publicitaires.	Trois panneaux ont été produits et installés dans les endroits ci-après : près du bureau de l'OBR au port de Bujumbura, devant le Ministère des Finances et en face du bureau de la PAFE à Kigobe.			-photos des endroits où ils sont installés
A8. Animer un atelier de sensibilisation des acteurs nationaux (le secteur privé, le parlement, les institutions publiques,...	L'Atelier a été animé à Bujumbura et le rapport est disponible.	White Stone le 02/8/2013.		-Liste de présence -Rapport de

				l'atelier
A10. Ateliers de sensibilisation des représentants des citoyens	Ces ateliers ont été réalisés et les rapports sont disponibles.	Ces ateliers ont eu lieu en province Kayanza du 28 au 30 août 2013 et Gitega du 02 au 04 octobre 2013.		-Listes de présence -Rapport des ateliers
A9. Ateliers de sensibilisation des élus locaux.	Ces ateliers ont été réalisés et les rapports sont disponibles.	Ces ateliers ont été réalisés en date du 16 au 18 octobre 2013 en province Kayanza et du 23 au 25 octobre 2013.		-Listes de présence -Rapport des ateliers
<i>Objectif n° 2 : Renforcer les compétences de l'action citoyenne et améliorer l'environnement favorable à une meilleure implication citoyenne dans le suivi et le contrôle budgétaire au niveau central et local.</i>				
A11. Facilitation d'une mise en place des comités consultatifs citoyens dans les communes cibles du projet.	Ces ateliers de mise en place des comités consultatifs citoyens ont été réalisés et les rapports ont été produits.	En Province Kayanza, les ateliers se sont déroulés en date du 13 au 15 novembre 2013. Du 20 au 22 novembre 2013 ces ateliers se sont déroulés dans la province Gitega.	Les comités consultatifs citoyens ont été mis en place lors des ateliers de sensibilisation des leaders locaux. Par après un cadre de concertation permanent entre la société civile et les élus locaux a été mis en place.	Rapport des ateliers de mise en place d'un cadre de concertation permanent dans chaque commune cible
A12. Mise en place d'un cadre de synergie des organisations de la société civile pour suivi budgétaire au niveau central.	Un cadre de synergie des organisations de la société civile a été mise en place et a contribué sur le projet de loi des	Le 03/12/2013, à la suite des échanges entre la société civile et le Ministère des Finances sur le	Après les échanges avec les	-rapport des échanges entre le Ministère des

	finances que le Gouvernement a envoyé au Parlement.	budget 2014, une synergie composée par 18 Organisations de la société civile a été mise en place.	représentants du Ministère, une réunion de la synergie des organisations de la société civile a eu lieu le /12/2013	Finances et les organisations de la société civile -rapport de la réunion de la synergie des OSCs dans le suivi budgétaire
A13. Etudes sur l'état des lieux de la transparence budgétaire et le degré d'implication citoyenne (au niveau central et communal) et la justice fiscale;	L'étude a été réalisée et présentée aux organisations de la société civile ainsi qu'aux ministères techniques	Le 24/12/2013, l'étude a été présentée aux organisations de la société civile ainsi qu'aux ministères techniques.		Document sur la transparence budgétaire au Burundi Document sur la justice fiscale et économique au Burundi
A14. Une série d'actions de lobbying et de plaidoyers pour l'amélioration de l'environnement du cadre légal.	Des actions de lobbying et plaidoyers déjà réalisées auprès du Ministre de la Bonne Gouvernance, le Président de la cour des comptes, le Ministre des finances et le Président de la commission finance à l'Assemblée Nationale. Des actions menées au niveau locales sont notamment auprès des Gouverneurs des provinces Kayanza et Gitega.	Au cours la période du projet.		
A15. Formation des membres des comités consultatifs citoyens	Les membres des comités consultatifs citoyens des communes cibles dans les provinces Kayanza et Gitega, ont été formés	Dans la province Kayanza, la formation s'est déroulée en date du 04 au 06 décembre 2013 et, dans la province Gitega en date du 11 au 13 décembre 2013.		-Liste de présence -Rapport de l'atelier de formation

Elaboration du plan stratégique de PARCEM	Le plan stratégique a été élaboré	La retraite s'est déroulée en date du 25 au 27 septembre 2013. Le 06 novembre 2013, le plan stratégique a été validé. Le 16/12/2013 le plan stratégique a été présenté aux partenaires.		Document du Plan Stratégique
Site Web	Le site web www.parcem.org de PARCEM	Le consultant a terminé la formation des animateurs et la construction est en cours de finalisation		Le site web www.parcem.org en ligne

PROGRAMME 3. PROMOTION DES DROITS HUMAINS

I. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI

Dans le domaine des droits de l'homme, PARCEM essaye de faire un suivi du respect des droits humains sans être exhaustif. Cela est généralement fait par le Service d'Investigation de Dénonciation et de Suivi (SEIDS). Au cours de l'année 2013, il a été question d'analyser le contexte politique, sécuritaire, économique, social et judiciaire qui a marqué la période sous analyse pour mieux aborder le monitoring des droits de l'homme.

I.1. Les résultats du travail de PARCEM dans la promotion des droits humains.

Le présent rapport contiendra les données que PARCEM a pu recueillir grâce au travail de monitoring réalisé par le suivi des informations radiodiffusées et télévisées, la consultation des journaux écrits et de l'internet. A cela s'ajouteront les données recueillies par investigations ou dénonciations par les victimes.

Les résultats obtenus grâce au travail de monitoring.

Avant de développer les principales atteintes aux droits de la personne humaine qui ont été observées au cours des six derniers mois, il sied de signaler que les cas de violations des droits humains recueillis par PARCEM ne sont pas exhaustifs dans la mesure où, faute de moyens matériels et humains, elle n'est pas encore capable d'arriver sur le lieu où se commet l'atteinte en temps utile. Non plus, PARCEM n'a pas encore les moyens suffisants pour suivre de près tous les cas d'atteintes à la dignité humaine qui lui sont soumis ou qu'elle entend par la voie des ondes.

1. Le droit à la vie et à l'intégrité physique

Au cours du second semestre 2013, des pertes en vies humaines ainsi que des cas de blessures ont continué à se faire enregistrer dans plusieurs localités du territoire national. Ces dernières trouvent généralement source dans les embuscades tendues sur les axes routiers, les règlements de compte, les conflits fonciers, les actes de banditisme à mains armées,... Au cours de ces actes, on enregistre également des blessés.

Dans certaines circonstances, les auteurs ainsi que les causes qui sont à la base de ces forfaits ne sont pas identifiés. Les exemples suivants peuvent illustrer cet état de fait :

- Dans la nuit du 02/06/2013, vers 19h, une personne a été tuée à Gihanga lors d'une attaque armée à la 10ème transversale de cette même commune. Les auteurs et les motifs de ce meurtre restent inconnus.
- En date du 29/07/2013, une embuscade tendue sur la colline Kibande, zone Nyabitare, commune Gisuru en province Ruyigi a fait quatre morts et quatre blessés. Les malfaiteurs étaient armés de grenades, de fusils et de couteaux quand ils ont tendu cette embuscade ;
- Un corps sans vie d'un homme a été découvert dans la matinée du 28/08/2013 au sommet de la colline Songa, commune et province Gitega ;
- Une femme âgée de 60 ans de la localité de rushisha colline Gatanga zone Munini de la commune et province Bururi a été décapitée dans la nuit du 15 octobre 2013 par des malfaiteurs armés des machettes non encore identifiés. Son mari a été grièvement blessé par les mêmes malfaiteurs.

Les tableaux ci-après indiquent les cas d'atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique relevés par voie de monitoring selon les motifs qui ont été à la base de leurs perpétrations, les moyens utilisés ainsi que leurs auteurs.

Tableaux synthèses des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique selon les motifs, les moyens utilisés et les auteurs

➤ **Selon les motifs**

	Effectifs des personnes mortes	Effectifs des personnes blessées
Motifs		
Attaques armées	10	4
Banditisme	2	5
Conflits fonciers	8	3
Règlements de compte	3	2
Motifs inconnus	4	4
Totaux	27	18

➤ **Selon les moyens utilisés**

	Effectifs des personnes mortes	Effectifs des personnes blessées
Moyens utilisés		
Armes blanches	8	7
Fusils	12	8
Grenades	2	3
Moyens inconnus	5	0
Totaux	27	18

➤ **Selon les auteurs**

	Effectifs des personnes tuées	Effectifs des personnes blessées
Auteurs		

Agents de la police	2	2
Civils	2	4
Groupes armés	10	5
Auteurs inconnus	13	7
Totaux	27	18

2. Le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Depuis la promulgation du code pénal de 2009 à travers lequel le législateur burundais a renforcé les sanctions aux actes de torture, il s'est observé une régression considérable des cas d'atteintes au droit de ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Outre les prévisions du code pénal, le Burundi vient de franchir une nouvelle étape : *l'adhésion au protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT)*. En effet, le Burundi a adhéré à ce protocole en date du 18 Octobre 2013 et entrera en vigueur le 17 novembre 2013 conformément à son article 28 §2 qui prévoit que le Protocole entrera en vigueur trente jours après la date du dépôt par le Burundi de son instrument d'adhésion. L'OPCAT contient des dispositions visant à établir un système de visites régulières d'organismes internationaux et nationaux indépendants dans les lieux privatifs de liberté afin d'y prévenir les actes de torture. Cela apportera sans doute de la valeur ajoutée dans l'amélioration du traitement des détenus.

Malgré tous ces instruments, les dérapages de certaines autorités ou agents publics (policiers ou militaires) continuent à se faire enregistrer dans certains coins du pays. Ces actes de torture se commettent souvent dans les centres de détention ou dans certaines positions policières ou militaires.

A titre d'exemple, SINKIRANKABO Nestor (27 ans) et KENESE Sylvestre (52 ans), deux citoyens tous détenus au cachot de la commune Bubanza, ont été sérieusement battus par le Commissaire Provincial de la Police à Bubanza, NZEYIMANA Rémegie respectivement le 16/08/2013 et le 17/08/2013. Cette torture a eu lieu dans le bureau d'un des OPJ œuvrant à la commune de Bubanza.

3. Le viol

Malgré le renforcement des sanctions par le législateur pénal de 2009, le viol est un phénomène social qui continue à faire parler de lui dans certaines localités du pays. Mais, les cas qui sont dénoncés demeurent moins nombreux par rapport à ceux qui sont commis car la plupart des victimes éprouvent d'énormes difficultés à porter plainte contre les violeurs. Les menaces des auteurs et la peur d'être ridicule dans la société sont quelques-uns des facteurs qui favorisent cette réticence. Sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, cet état de fait peut être illustré par les exemples suivants:

- En date du 06/06/2013, la nommée IRANKUNDA Irène âgée de 10 ans, de la colline Muyebe en commune Nyabihanga a été violée par son père du nom de SIBOMANA Michel âgé de 38 ans.
- En date du 19/08/2013, un policier qui assurait la garde de l'Administrateur de la commune Bukeye en province Muramvya a violé une fillette de 8 ans. Les sources policières indiquent que cela s'est passé au chef-lieu de la commune Bukeye aux environs de 18 heures et que les résultats de l'expertise médicale ont confirmé cet acte de viol.
- En date du 19/9/2013, Uwizeyimana Egida (12 ans) de la colline Kijumbura en commune Giteranyi de la province Muyinga a été victime d'un viol perpétré par son père adoptif NSEKARIJE Aloys.

4. Les atteintes à la jouissance et à l'exercice des libertés publiques.

Le second semestre de l'année 2013 a été marqué par un climat malsain entre acteurs politiques. Dans la plupart des cas, l'exercice des libertés politiques par les partis de l'opposition se heurte à la résistance des responsables administratifs et policiers notamment par l'interdiction illégale ou injuste de l'organisation et de la tenue des réunions à l'intention de leurs militants. A titre d'exemple, en date du 06 Août 2013, les fidèles de RWASA Agathon, leader historique du parti FNL, ont été empêchés de l'accueillir à Kwiraro en commune Kinindo au moment où il réapparaissait après trois ans d'exil. Trois semaines après, en date du 30/08/2013, la police et les jeunes qui seraient du parti au pouvoir ont empêché le président du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et le Développement) Alexis Sinduhije d'arriver en commune Mugina où il se rendait pour prêter une assistance sociale à 5 personnes de sa famille politique incarcérées.

Toujours sur le plan des libertés politiques, les jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, se sont beaucoup marqués dans les affrontements avec ceux des partis de l'opposition. En date du 06/10/2013, dans la commune GIHANGA de la province BUBANZA, les jeunes affiliés au CNDD-FDD et ceux du MSD se sont affrontés alors qu'ils venaient du sport matinal. Dans ces affrontements, 5 jeunes dont 2 du MSD et 3 du CNDD-FDD ont été blessés.

Au cours de la même période, les drapeaux et autres insignes des différents partis politiques ont été volés, d'autres subtilisés. L'on peut donner l'exemple qui s'est observé dans la nuit du 07/10/2013 où les drapeaux et les permanences du parti CNDD-FDD ont été vandalisés et cela dans différents coins de la Mairie de Bujumbura. Les murs de certaines permanences de ce parti étaient maculés de sang tandis qu'à certains endroits, les drapeaux du parti CNDD-FDD étaient brûlés, d'autres déchirés.

Néanmoins, avec les assises qui se sont régulièrement tenues entre acteurs politiques sous les auspices du Bureau des Nations Unies au Burundi en vue d'évaluer la mise en œuvre de la feuille de route arrêtée lors de la précédente rencontre tenue en mars 2013, une lueur d'espoir commence à s'installer quant au rétablissement d'un climat apaisé entre acteurs politiques burundais.

La jouissance de la liberté de réunion, quant à elle, a également rencontré des difficultés. En date du 15 Octobre 2013, les organisations burundaises de la société civile engagées dans la campagne contre la vie chère ont été injustement interdites par le Maire de la ville de Bujumbura de tenir une conférence publique alors que ce dernier avait été préalablement informé et qu'il n'avait pas réagi à la requête comme le stipule la loi.

Concernant la liberté de la presse, l'on assiste à une amélioration des relations entre pouvoirs publics et professionnels des médias malgré la promulgation de la loi sur la presse le 04 juin 2013 qui a été à maintes reprises décriée par les destinataires. Signalons en passant qu'en date du 08 Août 2013, l'Union Burundaise des Journalistes (UBJ) a attaqué en inconstitutionnalité certaines dispositions de cette loi devant la Cour Constitutionnelle. En date du 23 juillet 2013, Cette Cour avait rendu un arrêt par lequel elle avait jugé irrecevable la requête initiée par la maison de la presse avec le seul argument que cette dernière n'avait pas la qualité de saisir la Cour constitutionnelle au nom des professionnels des médias. Il a fallu que la requête soit engagée par l'UBJ ; chose qui a été faite en date du 08 Août 2013. Aujourd'hui, l'affaire reste pendante devant cette juridiction.

Cependant, certains journalistes n'ont pas été facilités dans l'exercice de leur métier. On peut citer à ce titre les exemples du journaliste Lucien Rukevya, journaliste de la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB) enlevé en date du 13 juin 2013 dans l'après midi et détenu dans les cachots du service national des renseignements, des journalistes de la radio Isanganiro Janvier HARERIMANA et Evariste NZIKOBANYANKA convoqués respectivement aux dates du 10/06 et 13/06/2013, le premier pour être interrogé à propos d'une information publiée sur la station de la radio Isanganiro et le second pour subir un interrogatoire sur un reportage réalisé dans la

province de Makamba . Cela étant interprété par les professionnels des médias comme étant des actes d'intimidations engagés contre les journalistes.

Dans sa séance en plénière du 6 novembre 2013, le Sénat burundais a analysé et adopté le projet de loi portant réglementation des manifestations sur la voie publique et réunions publiques. Celui-ci avait été adopté par l'assemblée Nationale le 28 Août 2013. Tout en consacrant le principe de liberté de réunions et de manifestations publiques, ce projet de loi pose des restrictions à cette liberté. On peut citer notamment le fait que l'autorité compétente soit investie du pouvoir de refuser ou de différer la réunion ou la manifestation publique si le maintien de l'ordre public l'exige ; le fait que l'exercice de ces libertés soit soumis à la déclaration préalable auprès d'une autorité compétente. Les autorités publiques peuvent profiter de ces restrictions pour interdire abusivement les réunions et/ou manifestations.

5. Les droits des catégories vulnérables

Le développement de cette section se limitera uniquement aux droits des enfants et des personnes vivant avec un handicap.

1°) Les droits des enfants

L'enfant burundais fait face à de nombreuses difficultés qui l'empêchent de mener une vie épanouie. En effet, le contexte social dans lequel il évolue n'est pas de nature à lui permettre de jouir pleinement de ses droits. Alors que tout enfant a droit de vivre dans sa famille, l'on observe au contraire dans les rues des différents centres urbains un grand nombre d'enfants qui se sont séparés de leurs familles et qui ont adopté l'attitude de quémander tout passager.

Malgré la gratuité de l'enseignement primaire engagée par le gouvernement depuis 2005, les abandons scolaires ne cessent également pas d'augmenter. Cela étant la conséquence de la pauvreté dont souffrent la plupart des ménages.

Ces conditions ouvrent facilement la voie à certaines gens de profiter de cette détresse en les exploitant gratuitement.

Dans ses recherches, PARCEM a constaté que, malgré la prohibition consacrée par les différents textes nationaux et internationaux de faire travailler les enfants, cette pratique reste une réalité dans notre pays. A titre d'exemple, en date du 1^{er} Septembre 2013, une domestique âgée de 15ans travaillant dans une famille habitant le quartier Kinanira IV de la Commune Musaga en Mairie de Bujumbura a été expulsée mains bredouilles vers 22h par le chef de ménage après une dispute qui a opposé ce dernier à son épouse. Au moment de sa fuite, cette jeune fille a failli être violée par un veilleur de la localité. L'Observatoire Ineza des Droits de l'enfant du Burundi (OIDEB) s'est saisie de l'affaire en vue de réhabiliter cette jeune fille.

Le trafic des enfants est un phénomène qui se pratique au quotidien au Burundi. Selon les enquêtes menées par l'ONG canadienne *Justice et équité*, le trafic humain sexuel visant surtout les jeunes filles passe par des fausses annonces de travail ou de bourses d'études. Madame Florence Boivin Roumestan, Présidente de la Fondation *Justice et Equité*, l'a déclaré après plusieurs plaintes des parents des victimes qui disent avoir perdu toute trace de leurs enfants qui étaient partis à l'étranger soi-disant qu'ils y vont pour travailler ou étudier.

Pour le moment, la fondation *Justice et Equité* se dit confiante de la collaboration des autorités burundaises en vue d'arrêter ce trafic qui, selon elle, implique plusieurs catégories de personnes. Au moment de la rédaction de ce rapport, la Fondation *Justice et Equité* se félicite qu'après les révélations, on a enregistré de bons résultats : Des réseaux des trafiquants ont été démantelés dans plusieurs villes du pays, des maisons qui servaient de transit ont été fermées, des victimes ont été rapatriées, notamment du Liban.

2°) Les droits des personnes handicapées

Le Burundi est un des pays qui regorgent de beaucoup de personnes handicapées. Les uns l'étant de naissance et les autres victimes de la guerre qui a secoué notre pays pendant plus d'une décennie. Cette catégorie de personnes vit néanmoins dans de mauvaises conditions (pauvreté, chômage, analphabétisme,...).

L'Union des Personnes Handicapées au Burundi (UPHB) affirme avoir été oubliée dans tous les projets de développement. Selon le représentant légal de l'UPHB, la non-ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées pousse les partenaires techniques et financiers à ne pas financer les projets en faveur de ces personnes qui se disent marginaliser. Le gouvernement est donc demandé de ratifier cette convention et d'intégrer ces personnes dans les institutions comme c'est le cas dans d'autres pays de la Communauté Est Africaine.

II. PLAIDOYER POUR LE RESPECT DES PROCEDURES LEGALES D'ARRESTATION

1.1. Visite des points focaux dans la prison centrale de Muramvya

Cette visite qui a été faite par deux points focaux de PARCEM à Muramvya avait pour objectif de faire un suivi du respect des procédures légales d'arrestation et des conditions d'incarcération. Les constats réalisés, à savoir la surpopulation carcérale qui caractérise la prison centrale de Muramvya avec une moyenne oscillant entre 28 et 65 détenus par cellule qui devait normalement compter 10 détenus, la lenteur dans le traitement des dossiers qui ne favorise pas le désengorgement de cette prison et les conditions d'hygiène et d'alimentation qui sont déplorables, ont été partagées avec les responsables de cet établissement et les autres responsables administratifs, judiciaires et policiers lors de l'atelier du 31/10/2013 en vue de provoquer le changement par le réveil des consciences des concernés au premier chef. Le rapport de cette visite se trouve en annexe.

1.2. Organisation d'un atelier

Le 31/10/2013, PARCEM a organisé un atelier de renforcement des capacités des administratifs, des policiers, des autorités judiciaires et des points focaux de PARCEM sur le respect des procédures légales d'arrestation et le suivi de la situation carcérale. Cet atelier a eu lieu à l'Hôtel KUMBIZI au chef lieu de la province Muramvya et il a réuni 37 participants. L'atelier a permis à PARCEM de connaître les derniers développements en matière du respect des procédures légales d'arrestation et des conditions d'incarcération dans les différents cachots des différentes communes et la prison de Muramvya. Le rapport de l'atelier se trouve en annexe.

2. Plaidoyer pour la promotion des droits socioéconomiques des femmes rurales

2.1. Participation à des réunions, ateliers et émissions

PARCEM participe dans de tels cadres de rencontre car elle en profite pour les transformer en espaces de plaidoyer. Ainsi a-t-elle participé : à l'atelier de validation du rapport alternatif sur la mise en application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (le 19/6/2013), à la réunion pour la redynamisation du cadre de plaidoyer pour l'adoption de la loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités (le 12/7/2013), à la conférence sur la stratégie d'intervention 2013-2017 d'ActionAid « les femmes et les jeunes, ensemble pour promouvoir les droits humains afin d'éradiquer la pauvreté et l'injustice » (le 4/7/2013), à la réunion du secteur bancaire et financier en Belgique qui a fourni l'occasion à PARCEM pour plaider en faveur de la mise en place d'un fond de microprojet agricole (du 16 au 20/9/2013) et à l'atelier d'information, de réflexion et d'échange sur la problématique de la participation de la femme aux postes non électifs de prise de décision en administration publique (du 13 au 14/11/2013). Lors de ces ateliers, PARCEM a plaidé pour le renforcement de l'autonomisation des femmes rurales en vue de promouvoir leurs droits socioéconomiques. PARCEM a également participé le 11/11/2013 à l'émission Mukenyenzi Seruka à la radio Isanganiro pour une discussion centrée sur le travail des organisations de la société civile à l'égard des femmes. Cela a chaque fois eu l'impact de mobiliser l'attention des participants dans ces rencontres en faveur de la nécessité d'œuvrer pour la promotion des droits socioéconomiques.

2.2. Organisation d'un atelier

PARCEM a organisé le 20/9/2013 un atelier de formation-sensibilisation des leaders des organisations féminines de Bujumbura-Rural sur la lutte contre les violences faites aux femmes et la participation de la femme dans le processus de consolidation de la paix. Cet atelier tenu à Mutimbuzi en province de Bujumbura-Rural a rassemblé 35 leaders qui représentent 35 organisations se trouvant dans les 11 communes de cette province. Cet atelier a permis aux participants de connaître les différentes formes de violences faites aux femmes et leurs conséquences sur la vie de la femme et d'échanger sur l'état des lieux des violences faites aux femmes dans leurs localités respectives. A l'occasion, les participants ont également reçu un module de sensibilisation sur les violences faites aux femmes rédigé en Kirundi qu'ils pourront lire à leur guise à la maison. Le rapport cet atelier se trouve en annexe.

2.3. Participation au forum paysan

Dans le cadre des activités du groupe de plaidoyer agricole (GPA) dont elle est membre, PARCEM a fait participer 2 personnes membres des organisations féminines de Bujumbura-Rural au forum paysan (une rencontre des organisations des producteurs agricoles et des organisations d'appui des agriculteurs au niveau national) du 20 au 22 novembre 2013 qui était organisé sous le thème « Finançons l'agriculture, pilier du développement durable ». Cette participation leur a permis qu'acquérir des informations précieuses concernant la Stratégie Nationale Agricole (SAN), la subvention des engrais, la disponibilité des semences sélectionnées, la création du fonds de cricrocrédit agricole, les marchés d'écoulement des produits agricoles et la promotion de l'agriculture familiale. Cette participation a également renforcé la visibilité des organisations féminines de Bujumbura-Rural.

PROGRAMME 4. EDUCATION A LA SANTE PREVENTIVE

Dans le domaine de la santé, un projet d'identification et de groupe de parole pour les HSH (homme ayant des rapports sexuels avec un autre homme) a été appuyé financièrement par ABS dans le cadre de son projet LINK UP depuis juillet 2013. Différentes activités ont été réalisées :

1. L'identification des HSH a eu lieu au cours du mois d'Octobre. 60HSH ont été identifiés dans les différentes communes de Bujumbura. Ces 60HSH ont été identifiés par l'intermédiaire des associations dont ils font partis. Ces associations sont HUMURE et RAINBOW CANDLE LIGHT. Il a été nécessaire de descendre sur terrain pour :
 - La présentation du projet en soi ;
 - La prise de contact ;
 - L'enregistrement de leur identité ;
 - Et l'invitation pour le groupe de parole organisé en leur faveur.

2. Activité du groupe de parole : Trois groupes de paroles ont été réalisés au près des HSH au mois d'Octobre. Le nombre total des participants à ces groupes de parole est de 56 participants. Tous ces trois groupes de paroles se sont déroulés dans la commune urbaine de Rohero, quartier Rohero II, Avenue Bututsi no 44, au Centre REMURUKA.

- ✓ Le premier groupe de parole s'est déroulée le 16 octobre 2013 dans l'après-midi, de 15 heures 30 à 17 heures 30 dans l'une des salles du centre REMURUKA. Les participants à ce groupe de parole étaient au nombre de 16HSH. Signalons que les HSH invités à ce groupe de parole étaient au nombre de 20 mais ceux qui s'étaient présentés et qui ont suivi la séance étaient seulement au nombre de 16 HSH ;
- ✓ Le deuxième groupe de parole s'est déroulée le 24 octobre 2013 dans l'après-midi, de 15 heures à 17 heures dans l'une des salles du centre REMURUKA. Les participants à ce groupe de parole étaient au nombre de 20 HSH ;
- ✓ Le troisième groupe de parole s'est déroulée le 25 octobre 2013 dans l'après-midi, de 14 heures 30 à 16 heures 30 dans l'une des salles du centre REMURUKA. Les participants à ce groupe de parole étaient au nombre de 20 HSH.

Thème traité : « Promouvoir la prévention du VIH/SIDA/IST, les grossesses non désirées ainsi que les libertés et les droits sexuels de toute personne humaines ».

3. Quatre Travailleuses de sexes (TS) âgées de 15 à 24 ans, de différents quartiers de la commune urbaine de Bujumbura ont été choisies comme paires éducatrices lors des groupes de parole réalisés en leur faveur.

Ces TS paires éducatrices ont été formées sur « La santé de la reproduction, la Planification familiale et la prévention du VIH/SIDA/IST » ce mois d'octobre par l'Association NTURENGAHO. La formation a eu lieu du 16 au 18 octobre 2013 au CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BUJUMBURA.

4. Deux jeunes HSH de 15 à 24 ans de l'association HUMURE ont été choisis pour participer dans le réseau des services et soins offerts à leurs pairs comme l'accueil, l'écoute, le counselling, l'éducation pour la santé et la distribution du condom et du gel lubrifiant à base d'eau.

PARTIE 2 : REALISATIONS AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Au niveau institutionnel, PARCEM a réalisé un certain nombre d'activités qui rendent l'organisation plus solide et crédible.

1° Depuis 2011, l'organisation fait l'objet d'un audit global administratif et financier. L'année 2013, il a été question de mettre en œuvre les recommandations des audits précédents mais en même temps au mois de février, un audit pour l'exercice 2012 a été réalisé.

D'autres outils de gestion tel que le manuel de procédure administratif et financier de l'organisation a été mis sur pied. Il a été communiqué aux membres du personnel.

Un autre instrument très important est le Plan Stratégique de l'organisation 2014-2018. **L'objectif général** du plan est de Contribuer au renforcement du leadership à tous les niveaux pour une société fondée sur la bonne gouvernance et les valeurs démocratiques.

Le plan stratégique a proposé que dans 5ans, PARCEM parvienne à répondre à quatre objectifs spécifiques suivant un chronogramme bien établi:

1. Contribuer à l'éradication de la corruption et les malversations économiques ;
2. Contribuer à la promotion de la citoyenneté active et responsable en matière de suivi budgétaire ;
3. Contribuer à renforcer la culture de leadership au niveau local et central ;
4. Contribuer à la promotion de l'état de droit et des valeurs démocratiques.

Après avoir validé ce plan stratégique de PARCEM, il a été distribué aux partenaires de PARCEM.

En plus, une mission d'évaluation de PARCEM depuis 2009 jusqu'en 2013 a été effectuée grâce au financement de 11.11.11. Un consultant a été recruté pour un objectif précis : Procéder à une évaluation de PARCEM sur les aspects suivants : son travail de plaidoyer et l'état d'exécution des programmes, évolution institutionnelle et aspect partenariat pour la période de 2009 à nos jours. L'évaluation a touché les aspects suivants :

- Le fonctionnement et l'évolution institutionnelle de PARCEM, et l'état de sa gouvernance interne
- Le degré de perception, visibilité et de crédibilité de PARCEM à travers ses PTF et différents intervenants
- L'impact des actions de PARCEM sur l'environnement politique, social et économique

- Analyser comment sont menées ses actions de plaidoyer et l'impact de celles-ci sur le changement des politiques et des mentalités
- Des propositions concrètes sur des réadaptations à introduire sur ces différents aspects

Ce travail a été achevé, il attend d'être discuté et validé dans une réunion de restitution.

Au niveau statutaire, une Assemblée Générale ordinaire a été tenue le 1^{er} septembre 2013 dirigé par le président du Conseil d'Administration. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient :

1. Approbation des rapports annuels 2012 (techniques et financiers) et programmes en cours et ressources disponibles
2. Présentation des rapports d'audits
3. Restructuration des organes de PARCEM et adoption des amendements des textes réglementaires de PARCEM.

Pour ce dernier point, il a été créé un organe nouveau « commissariat au compte » pour aider dans la surveillance de la gestion interne des fonds.

CONCLUSION

Durant l'année 2013, les activités de PARCEM ont été dominées par le plaidoyer pour la lutte contre la corruption surtout dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et lutte contre la corruption. Plus précisément, PARCEM plaide pour la révision du cadre légal de lutte contre la corruption (loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant prévention et répression de la corruption et des infractions connexes.

Elles ont été aussi dominées par la sensibilisation à l'implication du citoyen dans la transparence budgétaire ainsi que les valeurs pour lutte contre la corruption. Plusieurs autres activités ont donc été réalisées à l'appréciation des beaucoup d'institutions tant publiques que privées. Cela a été une évidence parce que les activités étaient réalisées, en partenariat avec les institutions publiques au niveau central et local, les Organisations de la société civile et le secteur privé.
